

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	15
(3 votes par procuration)	
Publié par affichage du compte rendu le 17 février 2022	

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Rural d'Animation, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 06/01/2022, affichée le 06/01/2022

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION FERRIER, François ARNAUD, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Damien LEYRAUD, Amanda MARTY, Elisabeth RIFFARD, Sandrine RIPERT.

Absents excusés : Houari BELMOSTEFA (pouvoir à Eric ESCANDE), Marie CARRE (pouvoir à Eric ESCANDE), Eric NICOLAS (pouvoir à Gilles MAGNON)

Secrétaire de séance : Amanda MARTY

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : projet de cuisine centrale – Demande de financement pour conduire les études. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I. ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le projet de mise en place de l'extinction de l'éclairage public. Il rappelle la réunion publique du 9 décembre 2021 au cours de laquelle le projet avait été longuement débattu. Monsieur le maire précise qu'une économie importante peut-être réalisée financièrement et que les impacts sur l'environnement, et notamment la biodiversité ne peuvent être que positifs.

Monsieur le maire propose les heures d'extinction :

23h30 – 6h00 sur l'ensemble de la commune

1h00 – 6h00 les vendredi et samedi

Pas d'extinction les 24 et 31 décembre, 21 juin, 14 juillet et jours de fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public aux horaires précisés ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le maire pour prendre l'arrêté correspondant.

II. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) il y a lieu d'engager un schéma communal conformément au règlement départemental. Monsieur le maire précise que la DECI a pour objectif d'assurer l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin sur la commune. La réalisation d'un schéma directeur permettrait aux élus de connaître, sur le territoire de la commune, l'état des lieux de la DECI, à la suite duquel une évaluation des besoins destinés à couvrir les risques d'incendie sur la commune sera réalisée. Monsieur le maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR). Afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière il y a lieu également de programmer des travaux pour la mise en conformité programmée dans le cadre du schéma directeur.

Le montant total de la prestation s'élève à 42 952 euros HT (51 542,20 euros TTC) réparti ainsi : élaboration du schéma directeur : 8 952 euros HT, travaux : 34 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour demander la subvention auprès de l'Etat.

III. ENVIRONNEMENT : CONTROLE ETAT DE SANTE DES ARBRES PLACE DE LA FONTAINE – CONVENTION AVEC LA CCCPS POUR UN MARCHÉ GROUPE

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans de réaliser un diagnostic sur l'état de santé des arbres implantés sur les parcelles dont elle est propriétaire ou gestionnaire, et a proposé aux communes de son territoire de mutualiser cette prestation. La commune de Piégros-La Clastre y a répondu favorablement. La CCCPS a donc proposé d'organiser et de coordonner un groupement d'achat.

Afin de lancer la consultation groupée une convention doit être signée entre les communes intéressées et la communauté de communes.

Monsieur le maire précise que l'état de certains arbres de la place de la fontaine est préoccupant, et que la commune est responsable de leur entretien et de la sécurité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du contrôle des arbres de la Place de la fontaine et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la CCCPS pour le marché groupé.

IV. PLU : MODIFICATION N°1

Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée des difficultés rencontrées pour étudier les demandes d'urbanisme déposées en mairie par le manque de clarification du PLU. Monsieur ESCANDE précise les différents points rencontrés pour lesquels il est difficile de donner un avis : règles sur limites, extensions en zones agricoles, règles pour les bâtiments agricoles et artisanaux, règles sur les aspects extérieurs, questionnement sur les différentes zones citées dans le PLU. Une rencontre a été organisée entre Monsieur le Maire, Monsieur ESCANDE et le cabinet POULAIN, urbaniste conseil. Monsieur ESCANDE porte à la connaissance de l'assemblée les différentes procédures possibles.

Monsieur le maire propose de se laisser un peu de temps et de revoir le sujet lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

V. CUISINE CENTRALE : DEMANDES DE FINANCEMENT POUR CONDUIRE LES ETUDES

Dans le cadre du projet de cuisine centrale et afin de mutualiser le service de restauration scolaire entre les communes de Piégros-La Clastre, Mirabel et Blacons et Aouste sur Sye, Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune de Piégros-La Clastre est porteuse du projet pour la réalisation des études liées à ce dossier. Il porte à la connaissance de l'assemblée les différentes phases des études dont le montant total s'élève à 23 125 euros HT (27 750 euros TTC) :

- Phase 1 : définition des objectifs : 3 600 €
- Phase 2 : diagnostic de l'existant : 3 650 €
- Phase 3 : échange d'expériences, appropriation de l'expertise : 2 200 €
- Phase 4 : Choix du scénario, dimensionnement et organisation du projet : 8 925 €
- Phase 5 : mise en route de la cuisine : 4 750 €

Monsieur le maire propose de solliciter une aide de la Région d'un montant de 5 030 euros et une aide de l'Europe au titre de Leader d'un montant de 13 470 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les demandes de subventions proposées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Fibre optique : suite à plusieurs remarques de Monsieur Michel Hénard sur le passage de la fibre optique sur notre commune, Monsieur le maire propose à chaque élu de lui transmettre tous les problèmes dont ils ont connaissance, afin qu'il puisse les présenter au cours de la réunion prévue avec Ardèche Drôme Numérique.
- Monsieur Michel Hénard souligne également la difficulté à gérer le protocole sanitaire dans les écoles, suite à la recrudescence des cas de Covid.

VII. COMPTES RENDUS DIVERS

1) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement

Réaménagement de la Place de la fontaine :

Dans le cadre du réaménagement de la Place de la fontaine, Monsieur Escande propose de demander un accompagnement pour entreprendre une démarche participative auprès des habitants intéressés par le sujet. A ce jour le CAUE et le cabinet CATALPA (urbaniste paysagiste) ont été contactés. Monsieur Escande propose d'une part, de lancer le projet de réaménagement de la place et d'autre part de faire un diagnostic patrimonial de l'église pour mener ces deux projets en parallèle. Décision à prendre lors du prochain conseil municipal.

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme :

Depuis le 1er janvier 2022, la commune de Piégros-La Clastre est en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir) sauf les demandes de permis d'aménager qui seront encore à déposer sous format papier.

Les dépôts dématérialisés sur la commune de Piégros-La Clastre ne pourront se faire que par le téléservice. Aucune transmission par un autre biais numérique ne sera recevable.

L'instruction va ainsi passer d'une procédure papier à une procédure numérique, du dépôt en ligne de la demande sur un téléservice dédié à l'instruction de la demande jusqu'à la décision.

2) Monsieur Raymond MARION, adjoint chargé de la voirie

- Voirie : Les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie par Orange et le Département sur la RD 164b (La Bascule) sont à ce jour réalisés. Une réunion de la commission doit être programmée afin d'étudier les limites de la zone « Agglomération » et les aménagements possibles en matière de limitation de vitesse.

3) Monsieur Gilles MAGNON, Maire

- Recensement des ouvrages d'art et ponts sur la commune : Monsieur le maire informe l'assemblée que la Société Céréma, mandatée par l'Etat pour effectuer le recensement des ouvrages d'art et ponts sur la commune, a diagnostiqué deux ponts présentant un état préoccupant. Des travaux devront être envisagés assez rapidement afin de les sécuriser.

- Chemin communal, quartier Les Ramières : suite à l'installation de panneaux photovoltaïque sur un bâtiment au quartier Les Ramières, Enedis doit réaliser une extension du réseau électrique afin d'alimenter cette installation. Après vérification, il s'avère que le chemin sur lequel doit être implanté ce câble ne correspond pas au plan du cadastre. Afin d'envisager une régularisation, une réunion est programmée en mairie avec les différents riverains et intéressés.

- Ecurie du cheval : le local situé rue du Solaure, a été visité par les élus de la commission « Bâtiments » et les responsables du mimi marché qui sont à la recherche d'un local de rangement. Des travaux assez conséquents seraient nécessaires.

- Travaux assainissement Les Bernards : les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de Janvier.

4) Madame Amanda MARTY, conseillère déléguée au restaurant scolaire

- Transport scolaire : Suite à plusieurs réunions entre les élus de Mirabel et Blacons et Piégros La Clastre et après avis des responsables du restaurant scolaire, une enquête auprès des parents a été organisée. Vu le nombre très peu élevé d'utilisateurs et le coût important (25 000 €/an), il a été décidé, à partir du 1^{er} janvier 2022, de supprimer la navette du temps méridien entre nos 2 communes.

- Restaurant scolaire : Madame Marty informe l'assemblée qu'une sur-fréquentation a été signalée sur les trois lieux de restauration. Plusieurs réflexions sont en cours, telles que la mise en place de deux services sur les sites de Piégros-La Clastre et Mirabel et Blacons, ou encore le recrutement d'encadrants supplémentaires.

Monsieur le maire réitère le fait que les montants à charge des communes liés au restaurant scolaire sont exponentiels. Il demande à nouveau de limiter au maximum les coûts, et de rechercher des pistes d'économie.